



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20240329-2024-018-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

**DELIBERATION N° 2024-018 EN DATE DU 29 MARS 2024 PORTANT
SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET EAU ET
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le vendredi 29 mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures selon convocation du lundi 25 mars deux mille vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLET, Mme France FORTANIER, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

Absents : M. Jean-Paul BIGNET, Mme Annie WYBRECHT.

Pouvoirs : M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, Mme Annie WYBRECHT à M. Raymond CHAUMETTE.

Secrétaire de séance : M. CHAUMETTE Raymond a été élu secrétaire de séance, Conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 pour le budget Eau et Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour la section de fonctionnement à la somme de **131 877.39€**
- Pour la section d'investissement à la somme de **118 991.54 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le budget primitif 2024 pour le budget Eau et Assainissement** comme définit ci-dessus.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	2	8	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le :
M. Raymond CHAUMETTE

Le secrétaire de Séance

La Cellette, le 29 Mars 2024
M. Camille CARCAT

